



Le lobbying autour de la loi « Sécurité globale »

Précisions méthodologiques

L'analyse publiée par la Haute Autorité s'appuie exclusivement sur les données déclarées par les représentants d'intérêts inscrits sur le répertoire.

La Haute Autorité a procédé à une extraction de ces données, à partir d'une liste de mots-clés figurant dans le texte législatif visé et qui ont ainsi pu être repris par les représentants d'intérêts lors de la rédaction de leurs fiches d'activités.

Les données extraites permettent d'identifier les représentants d'intérêts qui se sont positionnés sur le sujet, les fiches d'activités publiées comprenant l'un des mots-clés listés, les catégories de responsables publics visés et les types d'actions menées.

Parmi les résultats, deux ou trois fiches d'activités représentatives ont été sélectionnées pour chaque titre de la loi afin de présenter un aperçu des différentes positions défendues par les représentants d'intérêts.

Bien qu'une attention particulière ait été portée à l'extraction des données et à leur traitement, la liste des représentants d'intérêts qui ont déclaré des activités de lobbying autour de la loi Sécurité globale, publiée en annexe, n'est pas nécessairement exhaustive, notamment si la formulation d'une fiche d'activités n'incluait pas l'un des mots-clés sélectionnés.